



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

participation patronale

Question écrite n° 12502

Texte de la question

M. Hubert Grimault interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur sa conception de l'avenir du 1 % logement. Conformément aux termes de l'accord intervenu en 1996, le taux de collecte a été maintenu pour les années 1997 et 1998 à 0,45 % à condition que le 1 % logement s'engage sur ces deux années à apporter une contribution exceptionnelle de 7 milliards de francs par an, soit la moitié de ses ressources, au financement du prêt à taux zéro. Cet accord arrivera donc dans les prochains mois à son terme, et malgré le respect intégral des engagements pris en 1996, il apparaît d'ores et déjà quasi inenvisageable qu'une pérennisation de ce système intervienne à partir de 1999. L'union d'économie sociale pour le logement, qui réunit tous les partenaires concernés par la 1 % logement et qui a parfaitement fonctionné jusqu'à présent, ne peut plus supporter l'effort financier qui lui est demandé chaque année par l'Etat. Or, pour le logement social, le dispositif du 1 % dans son originalité française est indispensable ; il permet notamment de loger chaque année sur notre territoire plus de 300 000 familles. Compte tenu de cette importance mais aussi du contexte décrit, il lui demande donc de lui préciser quelles sont ses intentions quant à l'avenir du 1 % logement à partir de 1999.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part de ses préoccupations concernant l'avenir du 1 % logement. Au terme de la convention du 17 septembre 1996 signée par le Gouvernement précédent avec l'Union nationale interprofessionnelle du logement, 50 % des ressources du 1 % logement ont été prélevés pour permettre le financement du prêt à taux zéro en 1997 et en 1998. Au-delà de 1998, aucun dispositif n'avait été prévu. Ainsi, pour 1999, le Gouvernement se trouve confronté à un double problème : d'une part, prévoir des mécanismes de financement adaptés à l'accession sociale, qui correspond à une forte demande de nos concitoyens ; d'autre part préserver le rôle du 1 % dans le financement du logement. Un groupe de travail entre l'UESL qui regroupe l'ensemble des partenaires sociaux concernés et le secrétaire d'Etat au logement a été mis en place en vue de rechercher une solution permettant de résoudre le problème laissé pendant par l'accord de 1996. Des dispositions législatives, arrêtées après concertation avec les partenaires concernés, devront être présentées au Parlement en 1998 dans cet esprit, traduisant le résultat de cet examen. Le Conseil économique et social a rendu un avis qui devrait utilement éclairer cette question.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Grimault](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12502

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1748

Réponse publiée le : 8 juin 1998, page 3172